



# CHARTRE D'ENGAGEMENT CCPVD

## Conseil Citoyen Ad-Hoc Petites Villes de Demain

Le Conseil Citoyen PVD « CCPVD » doit permettre aux citoyen·ne·s qui résident ou qui exercent leur(s) activité(s) dans le Centre-Bourg, de participer à la concrétisation de projets dédiés à la redynamisation et à la revitalisation du Centre-Bourg. Il sera notamment force de proposition pour le Conseil Municipal sur ces sujets.

### Le Conseil Citoyen PVD a pour objectifs de :

- Permettre aux citoyen·ne·s de **découvrir et comprendre** le fonctionnement de la vie de leur quartier,
- Proposer et élaborer, **co-construire** la vision du Centre-Bourg en associant les habitant·e·s, les acteur·rice·s du monde économique et associatif, les élu·e·s, et les technicien·ne·s de la Ville,
- Permettre **l'implication** des citoyen·ne·s saintannais·e·s dans le développement de leur commune à travers la mise en place de projets de rénovation et d'aménagement du Centre-Bourg dans une démarche environnementale écoresponsable,
- Faire des attentes et des besoins des habitant·e·s la ligne directrice des **orientations** prises pour le développement du dispositif PVD,

La durée du mandat est de **4 ans** permettant de participer aux 12 mois de la phase d'étude et de consultation du programme PVD puis aux 3 ans de mise en œuvre de la phase opérationnelle du programme intitulée Opération de Revitalisation de Territoire (ORT).

### Les règles de bonne conduite s'appliquent au sein de l'assemblée (ponctualité, politesse, respect, tolérance, écoute) :

- Obligation de présence à chaque réunion (en cas d'empêchement, prévenir le maire, ou l'élu référent et donner un pouvoir).
- Arriver à l'heure et ne pas partir avant la fin (sauf exception faite en cas de maladie).
- Prendre la parole pour exprimer ses idées en étant attentif à la parole des autres.
- Interdiction de prise de position politique et religieuse
- Veiller à instaurer un climat de tolérance et de respect dans le fonctionnement du Conseil.

La participation au Conseil Citoyen ad hoc PVD vaut acceptation du présent règlement.

**Se présenter, c'est s'engager à une présence assidue et active pendant toute la durée du mandat.**



### CONTACT

Direction de la Vie des Quartiers  
Immeuble de la Poste de Douville  
Tél : 0590 23 98 80 / 0690 53 57 64

Mail : conseilcitoyenPVD@ville-sainteanne.fr